

LE MODÈLE PRIVÉ SOLIDAIRE, UN MODÈLE D'AVENIR ?

Le modèle privé solidaire, public par ses missions et privé par son statut qui lui confère de la souplesse, pourrait être mis à profit pour développer un système de santé fort et solidaire.



En France, le prochain quinquennat devra répondre, dans le domaine de la santé et du social, à l'attente exprimée par les Français d'un système de santé fort et solidaire auquel le seul secteur public ne pourra pas répondre isolément et à un coût supportable par la Nation. L'encouragement du secteur privé solidaire à contribuer à cet enjeu pourrait être déterminant. Il conviendrait pour cela de définir des règles précises applicables à ce système de santé, sans distinction de statut, privé ou public, et donc sans que cela conduise à faire diverger l'un de l'autre en particulier dans le mode de financement. Le futur gouvernement pourrait dans ce contexte

favoriser le développement du secteur privé solidaire.

Les plus de 5 000 établissements de ce dernier, qui comptent 275 000 professionnels salariés, selon la Fédération des établissements d'hospitalisation et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap), exercent une mission de service public et, à ce titre, accueillent sans distinction les bénéficiaires : tous les publics, y compris les plus vulnérables ou ceux non couverts par l'assurance maladie française, y ont accès. Il s'agit de construire avec les personnes concernées un parcours de santé partant de leur domicile et s'en éloignant le moins longtemps possible.

Autre caractéristique de ce secteur, une

politique de ressources humaines fondée sur l'attractivité, la souplesse dans l'organisation du travail allant de concert avec la prise en compte de nouveaux modes d'exercices mixtes. Cette politique de ressources humaines se caractérise également par un investissement dans l'apprentissage et la formation initiale et continue, et un agrément national de service civique pour encourager l'engagement des jeunes.

Troisième caractéristique essentielle, une gouvernance responsable et désintéressée. Les conseils d'administration sont bénévoles et issus de la société civile et les excédents de gestion sont réinvestis au profit de la qualité de service, de l'investissement, de l'immo-

bilier, ainsi que du numérique et de la recherche. La ligne managériale, enfin, est simple claire et responsable : elle est basée sur la logique du contrat, de la délégation et de la confiance.

FAIRE DE L'UTILITÉ SOCIALE UN CRITÈRE OPPOSABLE D'ADHÉSION AU SERVICE PUBLIC RÉNOVÉ EN SANTÉ

Les spécificités du secteur privé solidaire pourraient être mises à profit pour promouvoir un "monde de santé et de justice, un système de santé qui prévient, protège, soigne, accompagne et développe les solidarités, ciment de notre société". C'est le sens du plaidoyer rendu public par la Fehap cet hiver, après avoir recueilli plus de 200 contributions dans le cadre d'une plateforme de participation citoyenne, *La Voix Solidaire* (lavoixsolidaire.fehap.fr), lancée en septembre dernier.

La Fehap préconise notamment de faire du contrat la modalité de régulation des acteurs du système et de garantir l'équité des acteurs de santé assurant les mêmes missions et obligations. À cet égard, elle propose de faire de l'utilité



sociale un critère opposable d'adhésion au service public renouvelé en santé.

Pour promouvoir un système de santé qui soit marqué par des coopérations responsables, la Fehap plaide pour la construction d'un système de santé régionalisé, simplifié et adapté aux besoins des territoires. Elle estime, par exemple, qu'il convient de définir une ambition nouvelle de prévention à partir des données de santé.

Elle plaide, en outre, pour la mise en place d'un pilotage des acteurs unifié et d'un financement regroupé, appelant

notamment de ses vœux la mise en place d'une loi de programmation permettant de fournir une vision pluriannuelle de la politique de santé et de son financement prenant appui sur une analyse prospective des besoins. La Fehap estime, de surcroît, qu'il faudrait donner des capacités financières spécifiques aux acteurs pour qu'ils relèvent collectivement des défis de santé territoriaux ciblés, comme la prévention, le suivi des maladies chroniques, accès aux personnes fragiles, etc.

DES PROPOSITIONS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

La fédération émet également des propositions pour une société inclusive. Elle préconise ainsi, dans l'élaboration de toutes les politiques publiques – notamment en matière d'éducation, de logement ou encore d'aménagement urbain – une approche collaborative qui intègre les considérations de santé. Elle estime par ailleurs qu'il convient de porter le projet politique universel de la société inclusive, par exemple en faisant de la réduction des inégalités de santé un marqueur majeur d'évaluation des politiques nationale et régionales de santé.

La Fehap souhaite, par ailleurs, que les personnes puissent choisir leur projet de vie. Pour ce faire, elle entend garantir les conditions d'accessibilité et favoriser l'inclusion dans la société des personnes en situation de fragilité autant que possible en milieu ordinaire. Elle entend également impliquer réellement la population dans la définition des priorités de santé de chaque territoire.

Au chapitre de la revalorisation des métiers du soin et de l'accompagnement des personnes fragiles, elle plaide notamment en faveur d'une stratégie de gestion des ressources humaines qui valorise les parcours professionnels. La formation devrait ainsi, notamment, être encouragée, selon elle. ■

